



Fiche Signalétique

Miticide TetraSan™ 5 WDG

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Miticide TetraSan™ 5 WDG
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 32005
Référence(s) VC: 1241, 1272
Produit signalément: Acaricide Pour les plantes ornementales de serre et tomates de serre

TetraSan est une marque de Valent U.S.A. Corporation

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT
Produits agricoles: (800) 682-5368

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

Attention

- Nocif en cas d'ingestion
- Provoque de légères irritations oculaires.
- Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation
- Conserver hors de la portée des enfants

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu: Ce produit peut causer une irritation modérée des yeux. Les effets attendus de la santé résultant d'une exposition peuvent inclure rougeur et gonflement possible.

Contact cutané aigu: Ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimales et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit est d'une toxicité minimale lorsqu'il est absorbé par la peau. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

Ingestion aiguë: Ce produit est d'une toxicité minimale en cas d'ingestion.

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0200-FRA
Date de révision: 11-05-2015

Inhalation aiguë: La toxicité de ce produit est minime en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations de poussière risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes comprennent, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

Toxicité chronique (y compris le cancer): Une exposition répétitive des animaux de laboratoire à de fortes doses d'Etoxazole technique a provoqué une augmentation du poids des foies, des anomalies testiculaires, des tumeurs testiculaires et des tumeurs du pancréas.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): De légères malformations congénitales ont eu lieu chez les animaux exposés à des doses maternellement toxiques d'Etoxazole technique.

Toxicité pour la reproduction: Les études sur animaux ont démontré que l'Etoxazole technique ne devrait provoquer aucune anomalie au niveau de la reproduction.

Signes et symptômes d'effets systémiques: Les signes de toxicité observés chez les animaux de laboratoire exposés à de fortes doses d'Etoxazole technique comprennent démarche anormale, ralentissement respiratoire, léthargie, vomissements, amaigrissement et manque d'appétit.

Conditions médicales potentiellement aggravées: Les individus souffrant d'une maladie du foie risquent d'être plus susceptible face à la toxicité d'une exposition excessive.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom chimique	CAS Nombre	Poids / Pourcentage	Objet
Etoxazole	153233-91-1	3 - 7	Matière active
Kaolin clay	1332-58-7	15 - 40	Porteur
Others	No CAS#	30 - 60	Autres ingrédients

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf ur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	Sans objet
INFLAMMATION SPONTANÉE:	Pas de données disponibles
MOYENS D'EXTINCTION:	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%):	Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:	Sans objet

CLASSIFICATION NFPA:

Santé :	2
Inflammabilité:	1
Réactivité :	0
Spécial :	aucun

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

Produits de décomposition dangereux: La combustion normale produit des émissions de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et risque de produire: Les oxydes d'azote. La combustion peut produire des gaz toxiques de: Produits fluorés. Une combustion incomplète risque de créer de l'oxyde de carbone.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Sans objet

Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Limiter les poussières aériennes. Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales ou autres plans d'eau.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Utilisez les vêtements de protection et l'équipement en manipulant ce produit. Les lunettes ou l'eyeware protecteur, les gants, la chemise long-sleeved, le long pantalon, les chaussettes et les chaussures sont appropriés. Lavez complètement avec de l'eau le savon et après manipulation et avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette. Enlevez l'habillement immédiatement si le pesticide obtient à l'intérieur. Lavez alors complètement et mettez dessus l'habillement propre. Déposer les PPE immédiatement après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur de gants avant de le retirer. Dès que possible, lavez soigneusement et changer de vêtements propres.

Ne pas retirer les sachets solubles dans l'eau du sac externe, sauf pour une utilisation immédiate. Ne pas laisser se mouiller dans le stockage. Garder le sac externe scellé pas en usage.

Stockage:

Maintenez le pesticide dans le récipient original. Ne stockez pas ou ne transportez pas près de la nourriture ou de l'alimentation. Ne souillez pas la nourriture ou l'alimentation. Ne mettez pas le concentré dans la nourriture ou les récipients de boissons. Ne diluez pas le concentré dans la nourriture ou des récipients de boissons. Magasin dans un endroit frais et sec, hors de lumière du soleil direct.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Lorsque les conditions d'utilisation du produit émettent des concentrations aériennes, il est conseillé de porter un respirateur approuvé.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

Limites d'exposition

Nom chimique	LEMT au Canada
Etoxazole	aucun
Kaolin clay	aucun
Others	aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:	Granulé
Couleur:	brun
Odeur:	Donnée non disponible
Point d'éclair:	Sans objet
Point de fusion:	Pas de données disponibles
Masse volumique apparente:	548.6 g/l, 34.2 lbs./cu ft
Pression de vapeur:	7.0×10^{-6} Pa @ 25°C (etoxazole technical)
pH:	5.94
Caractéristiques de corrosion:	Donnée non disponible
Solubilité:	Dispersible dans l'eau

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable à températures ambiantes normales.
Incompatibilité:	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'oxydation/réduction:	Ne réagit pas en présence de l'eau, du monophosphate d'ammonium, du zinc ou du permanganate de potassium.
Risque d'explosion:	Présumé non explosif
Produits de décomposition dangereux:	La combustion normale produit des émissions de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et risque de produire: Les oxydes d'azote. La combustion peut produire des gaz toxiques de: Produits fluorés. Une combustion incomplète risque de créer de l'oxyde de carbone.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	4500 mg/kg-males 2600 mg/kg-females	Catégorie de toxicité	III
Toxicité dermale LD ₅₀ (rats)	>5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	>2.05 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Brève et / ou une irritation mineure	Catégorie de toxicité	III
Une irritation de la peau (lapin)	Brève et / ou une irritation mineure	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Nom chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Kaolin clay	non	non	non	N'est pas classée
Etoxazole	non	non	non	N'est pas classée
Others	Not known	Not Known	Not known	Not known

TOXICITY OF ETOXAZOLE TECHNICAL

SUBCHRONIQUE: Les effets attribuables au produit constatés lors d'essais sur les rongeurs exposés à de fortes doses d'Etoxazole Technique comprenaient augmentation du poids du foie, anomalies histologiques hépatiques, et légère modification des paramètres hématologiques et biochimiques sanguines. Les CSEO pour les rats et les souris étaient de 100 et de 400 mg/L respectivement. Lors d'une étude alimentaire de 13 semaines chez les chiens avec de l'Etoxazole technique, les effets attribuables aux deux doses les plus fortes (10.000 et 2.000 mg/L) comprenaient : augmentation du poids du foie, diminution du poids de la prostate, anomalies histologiques au niveau du foie et de la prostate (atrophie de la cellule acineuse), et modifications de la biochimie sanguine (uniquement à fortes doses). La CSEO associée à cette étude était de 200 mg/L. Lors d'une étude de toxicité dermique de 28 jours, aucun effet adverse n'a été observé à des doses d'Etoxazole allant jusqu'à 1.000 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNÉCITÉ: Une étude d'oncogénicité chronique de 24 mois a été entreprise sur des rats dont l'alimentation comprenait des doses de 0, 4, 16 et 64 mg/kg/jour d'Etoxazole technique. Des augmentations de poids du foie chez les mâles, atrophie des testicules, tumeurs de la cellule interstitielle du testicule (cellule de Leydig), et adénomes pancréatiques étaient observés lors de cette étude. Des effets histopathologiques similaires n'étaient pas constatés lors de la nécropsie intermédiaire des 12 mois lors d'une étude menée à des doses de 50, 5.000 et 10.000 mg/L. Une étude d'oncogénécité de 18 mois a été menée sur des souris comprenant des doses alimentaires de Etoxazole technique de 10, 15, 60 et 240 mg/kg/jour. Un amaigrissement minime était constaté à 240 mg/kg/jour. Il n'y a eu aucune autre indication d'effets imputables au traitement. Lors d'une étude d'un an sur les chiens utilisant de l'Etoxazole technique, une augmentation des poids absolus et relatifs du foie était constatée avec anomalies hépatiques histopathologiques correspondantes à des doses de 1.000 et 5.000 mg/L. La CSEO pour cette étude était de 200 mg/L.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les rats même à des concentrations maternellement toxiques d'Etoxazole technique. En se basant sur une réduction de consommation alimentaire au niveau des 1.000 mg/kg/jour, la CSEO maternel a été établie à 200 mg/kg/jour et le CSEO de croissance à 1.000 mg/kg/jour. Chez les lapins, l'Etoxazole technique a provoqué une légère augmentation des anomalies squelettiques, mais uniquement à la dose maternellement toxique de 1.000 mg/kg/jour (basé sur un ralentissement de croissance, réduction de consommation alimentaire et grossissement du foie). La CSEO maternelle et celle de croissance étaient toutes deux de 200 mg/kg/jour.

PROCRÉATION: Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les rats, même à des taux maternellement toxiques d'Etoxazole technique. En se basant sur la réduction de consommation alimentaire au niveau des 1.000 mg/kg/jour, la CSEO maternelle était établie à 200 mg/kg/jour et la CSEO de croissance à 1.000 mg/kg/jour. Chez les lapins l'Etoxazole technique a provoqué une légère augmentation des variations squelettiques, mais uniquement au niveau de toxicité maternelle de 1.000 mg/kg/jour (basé sur un ralentissement de la croissance, une réduction dans la consommation alimentaire et l'élargissement du foie). La CSEO maternelle et celle de croissance étaient toutes deux de 200 mg/kg/jour.

MUTAGÉNÉCITÉ: L'Etoxazole technique s'est avéré négatif dans l'analyse de réversion microbienne/microsomale (analyse Ames), analyse in vivo du micronucleus de la souris, synthèse ADN non programmée et le test d'aberration chromosomique in vitro effectué sur les cellules pulmonaires des cochons d'Inde chinois. Une réponse positive était constatée lors de l'analyse de mutations mammaliennes utilisant des cellules de lymphome de souris L5178Y.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit.
Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE:

L'Étoxazole technique est considéré comme étant essentiellement non toxique pour les oiseaux selon les résultats de tests portant sur les espèces suivantes:

canard colvert à une dose mortelle (LD50) orale supérieure à 2.000 mg/kg

colin de Virginie à une concentration létale moyenne (LC50) alimentaire supérieure à 5.200 ppm

Aucune anomalie reproductive n'a été constatée chez les colins de Virginie exposés à des doses de 1.000 ppm d'Étoxazole technique, la plus forte des doses testées.

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Ce produit est de modérément à extrêmement toxique pour les poissons et extrêmement toxique pour les invertébrés aquatiques. Des tests sur l'Étoxazole technique ont été menés sur les espèces suivantes:

LC50 à 96 heures pour la truite: 2,8 mg/L

LC50 à 96 heures pour le centrarchidé bleu: 1,4 mg/L

LC50 à 96 heures pour la carpe japonaise: 0,98 mg/L

EC50 à 48 heures pour la daphnie magna: 7,1 µg/L

MATC de début de vie de la truite: < 0,033 mg/l et > 0,015 mg/L

MATC de cycle de vie de la daphnie magna: < 0,48 µg/L et > 0,20 µg/L

*MATC – Concentration toxique maximale acceptable.

TOXICITÉ POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Étoxazole technique est pratiquement non toxique pour les abeilles ouvrières adultes. Les 48 heures LD₅₀ valeurs étaient: Oral LD₅₀ > 200 µg/abeilles & contact LD₅₀ > 200 µg/abeilles.

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Ce produit est toxique pour les eaux douces et marines / estuariennes invertébrés aquatiques, y compris les huîtres et les crevettes. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les zones où l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous signifiant des hautes eaux. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques dans les eaux adjacentes aux zones traitées. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des équipements eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des équipements eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités.

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE.

DISPOSITION DE PRODUIT: Pour l'information sur la disposition du produit inutilisé et non désiré, entrez en contact avec l'organisme ou le fabricant de normalisation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de normalisation provincial en cas de flaque, et pour le nettoyage des flaques.

DISPOSITION DE RÉCIPIENT: Conçus à cet effet sac extérieur. Ne pas réutiliser ou de recharger le sac extérieur. Vider complètement le sac dans l'équipement d'application. Éliminer ensuite les sacs vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinérations, ou, si cela est autorisé par les autorités nationales et locales, en les brûlant. Si, se tenir loin de la fumée.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION: Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appellation réglementaire pour le transport terrestre:

Remarques: Non réglementé pour le transport de sol domestique par U.S. DOT / CTA
Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197.

Guide des mesures d'urgence: Non applicable

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3077 Environmentally Hazardous Substance, Solid, N.O.S. (Etoxazole), 9, III, Polluant Marin

Remarques: Emballage unique ou intérieure à moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses--See IATA disposition spéciale A197.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3077, Environmentally hazardous substance, Solid, N.O.S. (Etoxazole), 9, III, Marine Pollutant

Remarques:
•Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses - see IMDG 2.10.2.7
•Pour l'expédition US, d'Urgence No. 171

RÉFÉRENCE EMS : F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Catégorie de risque du SIMDUT: Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le fiche signalétique contient toute l'information exigée par le CPR.

Kaolin clay

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: Present

EINECS: Present

Others

LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: Not listed

EINECS: Not listed

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission:	Produit nouvellement enregistré. Mise à jour des informations de transport.
N° de la fiche signalétique:	CAN-0200-FRA
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires:	32005
Numéro de révision:	2
Date de révision:	11-05-2015
Remplace la fiche émise le:	April 4, 2013
Personne responsable:	Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2015 Valent Canada, Inc.